

Je vote

Commission
Administrative Paritaire

Du 1^{er} au 8 décembre 2022

FO
Territoriaux

CHER(E) COLLÈGUE,

La CAP est l'instance paritaire
qui examine certaines décisions individuelles
relatives à la carrière.

Du 1^{er} au 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP.
Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité, CET, etc ;
- Discipline ;
- Licenciement ;
- Refus de promotion, de temps partiel, de congé formation, etc.

Votez Force
Ouvrière,

pour choisir des représentants
disponibles, formés,
expérimentés, déterminés
et porteurs
de vraies valeurs
d'indépendance
et de liberté

FO revendique



Flashez
moi



ceci n'est pas un bulletin de

VOTE

VOTE



VOTE

VOTE



Au sein de la **CAP** composée d'élus du personnel, FO est là pour défendre vos droits.

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

formation

conseil
de
discipline

La CAP
donne
des avis

commissions
de
réforme

détachements

conseil
médical

refus
de

mises
à
disposition

évaluations

titularisation

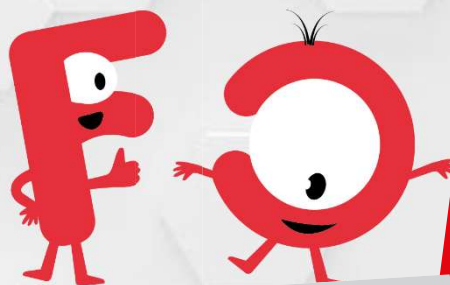
● Force Ouvrière, c'est la garantie de ne pas rester seul(e) et d'être soutenu(e).
A Force Ouvrière, pas besoin D'être syndiqué(e) pour être informé(e) et bien défendu(e) !

Ne pas jeter sur la voie publique

Le **8**
décembre

VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE

www.foterritoriaux.fr



LES CANDIDATS FO :
des femmes et des hommes
formés, compétents,
efficaces, disponibles
et à votre écoute.